



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 25540

Numéro SIREN : 394 064 679

Nom ou dénomination : 3D SOFT

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2017 sous le numéro de dépôt 64772



20170647722016

DATE DEPOT : 31/07/2017

N° DE DEPOT : 64772

N° GESTION : 2010B25540

N° SIREN : 394064679

DENOMINATION : 3D SOFT

ADRESSE : 5 rue de Washington 75008 Paris

MILLESIME : 2016

Société 3 D SOFT
Société à Responsabilité Limitée au capital de 15702,25 euros
Siège social : 05 rue de Washington 75008 Paris
RCS Paris n°B 394 064 679

Procès verbal de
l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 Juin 2017

L'an deux mille dix sept,
Le 27 Juin à 14 heures ,

31 JUIL. 2017
us le N° : 64772


A Paris,

Les associés de la société 3 D SOFT , société à responsabilité limitée au capital de 15 702,25 euros, divisé en 1030 parts de 15,25 euros chacune, dont le siège est sis 05 rue de Washington 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 394 064 679, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire audit siège, sur convocation de la gérance.

Au total sont présents ou représentés 3 associés totalisant ensemble 791 parts sociales sur les 1030 parts constituant le capital social.

Monsieur Richard BOGATZKY préside la séance, en sa qualité d'associé possédant le plus grand nombre de parts et, constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts sociales composant le capital de la société et que, par conséquent, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2016,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération du Gérant,
- Approbation de la cession de parts intervenues entre deux associés de la société,
- Modification corrélatrice des statuts
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée:

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2016,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Le Président donne lecture des rapports de la Gérance.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés reconnaît, en tant que de besoins, comme régulière la convocation faite par la gérance à la présente réunion pour ces jour, heure et lieu.

Elle donne acte au gérant de ce que les dispositions légales et statutaires concernant l'information des associés ont bien été respectées.

Cette résolution mise aux voix est *adoptée* par 711 voix, contre 0 voix.

DEUXIEME RESOLUTION

La présente Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion, approuve ledit rapport, l'inventaire, les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 Décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport et donne quitus entier et sans réserve au gérant pour sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016.

Cette résolution mise aux voix est *adoptée* par 711 voix, contre 0 voix.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter les bénéfices de l'exercice, soit la somme de 390 906 euros, au compte report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix est *adoptée* par 711 voix, contre 0 voix.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix est *adoptée* par 711 voix, contre 0 voix.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, prend acte de ce qu'aucune convention de cette catégorie n'a été conclue durant l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est *adoptée* par *791* voix, contre *0* voix.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que Monsieur Julien AYACHE, gérant non associé, n'a perçu aucune rémunération pour sa fonction de gérant pour l'exercice écoulé et qu'il ne percevra aucune rémunération pour l'exercice en cours.

Cette résolution mise aux voix est *adoptée* par *791* voix, contre *0* voix.

SEPTIEME RESOLUTION

Après avoir pris connaissance de la cession des 30 parts sociales que détenait Monsieur Sébastien SOCCHARD dans le capital de la société au profit de la SNC MURAT INVESTISSEMENT dont un exemplaire original a été remis à la société le 06 juin 2017, les associés de la société déclare approuver cette cession.

Cette résolution mise aux voix est *adoptée* par *791* voix, contre *0* voix.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés, suite à la cession des parts sociales évoquée dans la résolution précédente, convient de modifier les statuts de la société.

Article 7 CAPITAL SOCIAL

L'article 7 est complété comme suit :

-Suite à la cession des parts intervenus entre Monsieur LASSERRE et la SNC MURAT INVESTISSEMENTS, par acte sous seing privé en date du 26 juillet 2011, les parts sociales sont réparties comme suit :

***SNC MURAT INVESTISSEMENTS 670 parts sociales
Numérotées de 251 à 640 et de 641 à 870 et de 951 à 1000,***

***Monsieur Richard BOGATSKY 330 parts sociales
Numérotées de 1 à 250 et de 871 à 950***

***Monsieur Sébastien SOCCHARD 30 parts sociales
Numérotées de 1001 à 1030***

Total : Mille trente parts sociales.

-Suite à la cession des parts entre la SNC MURAT INVESTISSEMENTS et les nouveaux associés, qui ont reçu l'agrément des associés de la société, les parts sociales sont réparties comme suit :

***SNC MURAT INVESTISSEMENTS 359 parts sociales
Numérotées de 564 à 870 et de 951 à 1000,***

Monsieur Richard BOGATSKY 330 parts sociales

Numérotées de 1 à 250 et de 871 à 950

Monsieur Sébastien SOCCHARD 30 parts sociales
Numérotées de 1001 à 1030

la société YANAN LLC 104 parts sociales
numérotées de 251 à 354

Madame Joanne AYACHE épouse MELLOUL..... 52 parts sociales
Numérotées de 355 à 407

Monsieur Nicolas AYACHE 52 parts sociales
Numérotées de 408 à 459

Madame Françoise Marie HENSE épouse ERCEAU..... 31 parts sociales
Numérotées de 460 à 491

Monsieur Alexandre RODRIGUES..... 72 parts sociales
Numérotées de 492 à 563

Suite à la cession des 30 parts sociales intervenue le 2 juin 2017 entre Monsieur Sébastien SOCCHARD et la SNC MURAT INVESTISSEMENT, les parts sociales sont réparties comme suit :

SNC MURAT INVESTISSEMENTS 389 parts sociales ∞
Numérotées de 564 à 870, de 951 à 1000 et de 1001 à 1030,

Monsieur Richard BOGATSKY 330 parts sociales ∞
Numérotées de 1 à 250 et de 871 à 950

Société YANAN LLC 104 parts sociales
Numérotées de 251 à 354

Madame Joanne AYACHE épouse MELLOUL..... 52 parts sociales
Numérotées de 355 à 407

Monsieur Nicolas AYACHE 52 parts sociales
Numérotées de 408 à 459

Madame Françoise Marie HENSE épouse ERCEAU 31 parts sociales
Numérotées de 460 à 491

Monsieur Alexandre RODRIGUES..... 72 parts sociales ∞
Numérotées de 492 à 563

Cette résolution mise aux voix est **par** **contre** **.**

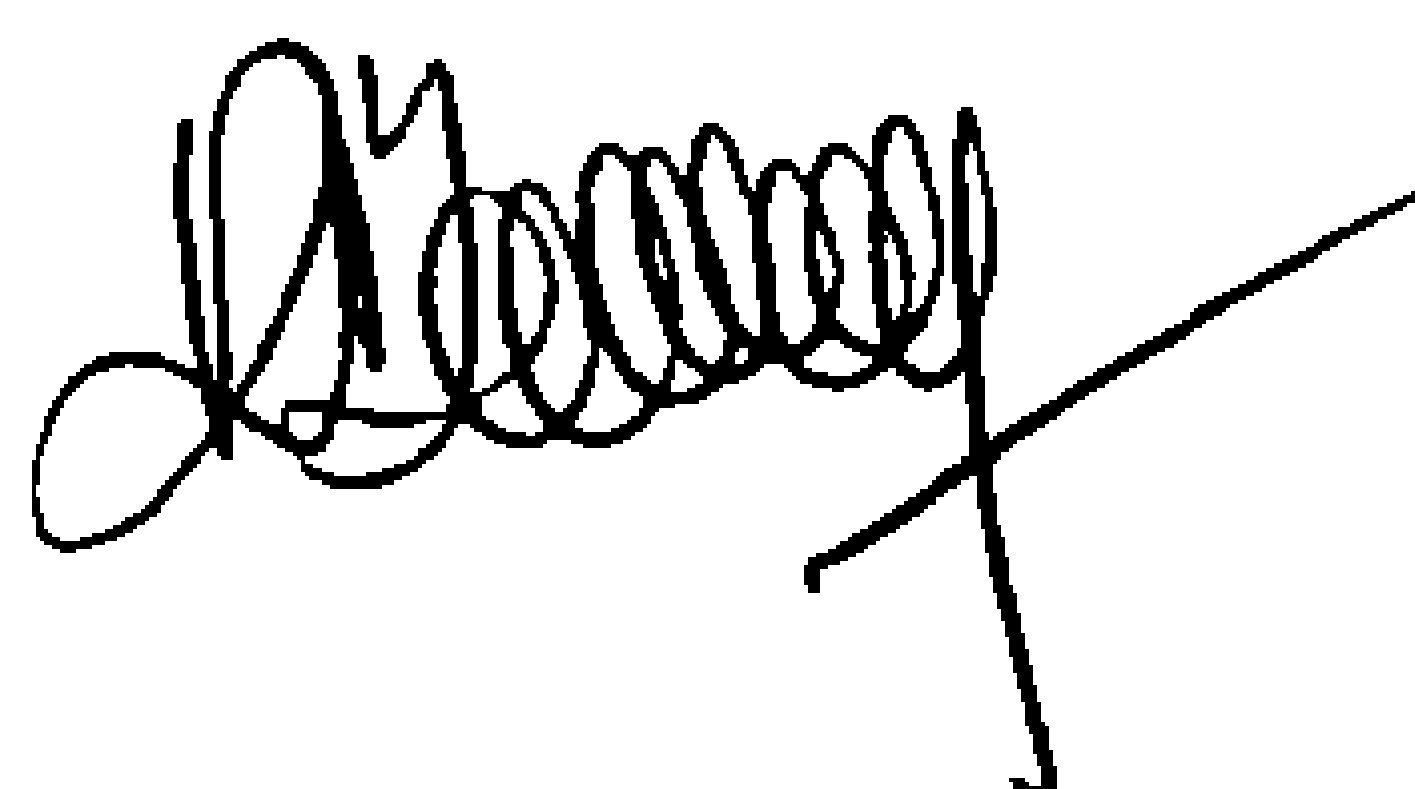
NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal certifiés conformes pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est Adoptée par 79 voix, contre 0 voix.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président de la séance.

La séance est levée à 15 heures.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. B. B.', followed by a long horizontal stroke.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Tribune de l'impôt

Exercice ouvert le	01/01/2016	et clos le	31/12/2016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-1-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-1-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
3D SOFT 5 rue Washington 75008 PARIS	
SIRET 3 9 4 0 6 4 6 7 9 0 0 0 2 7	MAT:
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
	0181803009

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Édition de logiciels applicatifs	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	----------------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	382 308	Bénéfice imposable à 15%	38 120	Déficit
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%					
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%					
PV à long terme imposables à 19%					
Autres PV imposables à 19%					
PV à long terme imposables à 0%					
PV exonérées (art. 238 quinquies C)					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies					
Jeunes entreprises innovantes					
Zone franche urbaine					
Pôle de compétitivité					
Entreprise nouvelle, art. 44 septies					
Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies					
Autres dispositifs					
Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies					
Société d'investissement immobilier cotée					
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)					
Plus-values exonérées relevant du taux de 15%					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :					
dans le secteur productif, art. 244 quater W					
dans le secteur du logement social, art. 244 quater X					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%
--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
NS & ASSOCIES 92 rue Jouffroy d'Abbans 75017 Paris Tél: 01 48 88 88 50	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 06/04/2017
	Lieu: PARIS
	Qualité et nom du signataire: AYACHE JULIEN
	Signature:

3D SOFT
5, rue Washington - 75008 PARIS
SARL au capital de 117 020 € - N° 33 12 80 30 01
Agréement Formation 11 73 33 133 73
TVA Intracommunautaire FR 30384064679
www.3dsoft.fr - contact@3dsoft.fr

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentus aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)	

6	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)
---	--

[illegible]

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽¹⁾	572 591	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽²⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2016 ou exercice

Désignation de l'entreprise 3D SOFT

du

Adresse 5 rue Washington 75008 PARIS

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	BOGATZKY Richard Directeur Commercial				34 rue Salvador Allende 92000			
2	RODRIGUES Paul Alexandre Directeur Technique				34 avenue Général Leclerc 94470			
3	DEHERGNE Pierre Commercial				4 rue Mertens 92270			
4	FAVRAUD Richard Commercial				61 rue Eiffel 77220			
5	PULVAR Eric Analyste Programmeur				33 rue du Marais 91210			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ④) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧) 8	
1	114 254				114 254			114 254
2	106 298				106 298			106 298
3	59 632				59 632			59 632
4	59 631				59 631			59 631
5	54 756				54 756			54 756
6								
7								
8								
9								
10								
**	394 571				394 571			394 571

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	1 000
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	163 021
Total	164 021

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2016.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	558 592	- de l'exercice . 2016.. ⑩	420 428
- de l'exercice précédent ⑩	469 863	- de l'exercice précédent ⑩	235 838

Nom et qualité du signataire AYACHE JULIEN

À PARIS

le 06/12/2017

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2017	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N			
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé :			Néant
3D SOFT 394064679 Désignation et n° siren de la société tête de groupe			
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes			PME au sens communautaire
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIC	4 605		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIR	115 233		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

[illegible]

[illegible]

Désignation de l'entreprise : 3D SOFT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise 5 rue Washington 75008 PARIS		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 39406467900027		Néant ☐ *						
		Exercice N clos le 31/12/2016						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX	2 691 917	CQ	1 699 661	992 256	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 141	AG	1 939	2 202	
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	19 131	AS	5 035	14 096	
		Autres immobilisations corporelles	AT	71 445	AU	64 469	6 976	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 2	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts		BF	5 000	BG		5 000		
Autres immobilisations financières *		BH		BI				
TOTAL (II)		BJ	2 791 634	BK	1 771 104	1 020 530		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	502 031	BY		502 031	
		Autres créances (3)	BZ	358 647	CA		358 647	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	53 541	CG		53 541	
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	26 935	CI		26 935	
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	941 154	CK		941 154		
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 732 789	IA	1 771 104	1 961 685		
Remous : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2017

Désignation de l'entreprise		3D SOFT		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15 702,)	DA	15 702		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	58 998		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 311		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours 81)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * FJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	49 566		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	390 906		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	517 483	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	796 418		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	159 862		
	Dettes fiscales et sociales	DY	323 818		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	11 666		
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB	152 438		
	TOTAL (IV)	EC	1 444 202		
	Écarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 961 685		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	18			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 444 202		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3D SOFT				Néant ☐ *				
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	103 526	FB	1 626	FC	105 152	
	Production vendue	FD		FE		FF		
			bien(s) *					
		FG	1 753 416	FH	313 210	FI	2 066 626	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 856 942	FK	314 836	FL	2 171 778	
	Production stockée *				FM			
	Production immobilisée *				FN	537 429		
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	464 376		
Autres produits (1) (11)				FQ	22			
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 173 605	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	27 392
	Variation de stock (marchandises) *						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	1 079 897
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	22 703
	Salaires et traitements *						FY	551 740
	Charges sociales (10)						FZ	220 410
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	327 996
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)						GE	472 359
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 702 497
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	471 108
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	219	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	219	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(219)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	470 889	

(RÉFÉRENCES : voir tableau n° 2153) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2152.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>3D SOFT</u>			Néant ☐ *			
			Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		IIA	168 703		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	168 703		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	230 764		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	230 764		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(62 061)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	17 921		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	3 342 308		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + T)			HM	2 951 401		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	390 906		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont { produits de locations immobilières		HY		
		{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier *		HP	42 966	
		{ - Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
	LITIGE (PROCES)		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
AMENDES & PENALITES		227 853	168 703			
		2 912				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise 3D SOFT										Néant ☐ *		
CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
								Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou transferts d'une entreprise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
				1				3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ	2 154 488	D8		D9	537 429	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD	3 562	KE		KF	579	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3	KS	15 944	KT		KU	3 187	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	37 500	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	25 608	LC		LD	8 337	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	79 052	LO		LP	11 524		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières				IT	6 750	IU		IV				
TOTAL IV				LQ	6 750	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	2 243 853	OII		OJ	549 532	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
		par virement de poste à poste		par cession à des tiers ou retrait hors service ou résultat d'une mise en équivalence		3		4				
		1		2								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN		CO	2 691 917	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO		LV	4 141	IX	380	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencis et am. des constructions		IS		MG		MII		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	19 131	ML	7 767	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencis, aménagements divers				IU		MM		MO		
		Matériel de transport				IV		MP	37 500	MR	47 000	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	33 945	MU	10 053	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
	TOTAL III					IV		NG	90 576	NI	64 820	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OU		M7	
		Autres participations					IO		OX		OY	
Autres titres immobilisés					II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières			1 750		I2		2E	5 000	2G			
TOTAL IV			1 750		I3		NJ	5 000	2II			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4	1 750	OK	2 791 634	OM	65 200	

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2017

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 3D SOFT

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise 3D SOFTNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	1 386 872	EL	312 789	EM		EN	1 699 661
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 217	PF	723	PG		PH	1 939
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	3 365	QA	1 670	QB		QC	5 035
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	32 980	QI	7 500	QJ		QK	40 480
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	18 675	QM	5 314	QN		QO	23 989
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	55 020	QV	14 484	QW		QX	69 504
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1 443 108	ØP	327 996	ØQ		ØR	1 771 104

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorp. TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2017

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marches à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5S	5T	5U	5V
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5W	5X	5Y	5Z
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1) *	6A	6B	6C
6E			6F	6G	6H
6J			6K	6L	6M
6N			6O	6P	6Q
6R			6S	6T	6U
sur stocks et en cours		6V	6W	6X	6Y
sur comptes clients		6Z	6A	6B	6C
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6D	6E	6F	6G
TOTAL III		6H	6I	6J	6K
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		6L	6M	6N	6O
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UG	UH
	- financières	UI	UJ	UK	UL
	- exceptionnelles	UM	UN	UO	UP
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 39 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : 3D SOFT										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP	5 000	UR		US	5 000				
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	502 031		502 031						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UV									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	221 948		221 948						
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	26 531		26 531						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC	97 658		97 658						
	Debiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	12 510		12 510						
	Charges constatées d'avance			VS	26 935		26 935						
	TOTAUX			VT	892 613	VU	887 613	VV	5 000				
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	16 000								
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	17 750								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VII										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	96 816		96 816							
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	159 862		159 862							
Personnel et comptes rattachés			8C	44 937		44 937							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	62 045		62 045							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	113 202		113 202							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	90 199		90 199							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	13 436		13 436							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	699 602		699 602							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	11 666		11 666							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2										
Produits constatés d'avance			8L	152 438		152 438							
TOTAUX			VY	1 444 202	VZ	1 444 202							
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	10 816	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tes auprès des associés personnes physiques			VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	12 829	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3D SOFT		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N, clos le : 31/12/2016			
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés				WA	390 906		
		de son conjoint				WB			
		moins part déductible *				WC			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	8 612	XE	13 295	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	4 683			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de loyers d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- bis)		XX		XW	2 912	
	Amendes et pénalités	WJ	2 912	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)						17	133 154	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					18		
		- imposées au taux de 0 %					ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme					WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires art. 39-1-3° et 712 du CGI	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ			
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 709 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
						TOTAL I	WR	540 266	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un GIE *								WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WU	
		- imposées au taux de 0 %						WV	
		- imposées au taux de 19 %						WH	
		- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WP	
		- imputées sur les déficits antérieurs						WN	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WB		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						16			
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :						WZ			
Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A	XA		
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Allègement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - Déprime 3 entreprises en difficulté art. 44 septies	K9	Entreprises nouvelles art. 44 septies	L2	Jeunes entreprises innovantes art. 44 septies B)	L5	XF	
		Pôle de compétitivité - hors CACI (art. 44 undecies)	L6	Société d'investissement immobilier cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense art. 44 duodecies	PA		
		Zone franche urbaine art. 44 octies et art. 44	OV	Bassin d'emplois à redynamiser art. 44 duodecies	1F	Zone franche d'activité art. 44 duodecies	XC		
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)				PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	XG	119 838		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH	119 838	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XL	420 428	XJ			
		déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL		XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	420 428	XO			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Extension

3D SOFT

[illegible]

Désignation de l'entreprise 3D SOFT		Néant ☐ *	
I. SUMI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XD)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	62 913
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9I	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WT	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-CSD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>3D SOET</u>										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(278 374)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	327 940		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	49 566		Report à nouveau	ZG	49 566				
					NB : le total I doit nécessairement être égal au total II		TOTAL II	ZH	49 566		
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice								XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)						J7		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTERNÉS	- Sous-traitance								YT	354 674	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8		XQ	93 344	
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	78 667	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES		ST	553 213	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	1 079 897	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	7 214	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						ZS		9Z	15 489	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	22 703	
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY	395 517	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	165 679	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS de 2016) *								0Z	567 158	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								0S		
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés) :								YP	10	
	- Effectif affecté à l'activité artisanale								RL		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%	
	- Numéro de centre de gestion agréé *						XP				
	- Filiales et participations : (liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble		JD			Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		J11		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

BAOE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 3D SDFT

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS -VALUES , MOINS -VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (11) (12)
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice	-					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)

CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)

(A)

(B)

Vérification par l'Etat

(C)

Désignation de l'entreprise: 3D SOFT Formulaire déposé au titre de l'IR EU Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à ITR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI)	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

*
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3D SOFT

Néant ☒C) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
D) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenuRappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^{a)} ou 16 % ^{b)}.Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *series-0* bis du CGI).Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *series-0* du CGI).

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine (1)	Moins-values à 16 % (2)	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % (3)	Solde des moins-values à 16 % (4)
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine (1)	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice (6)	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6 (7)
	À 19 %, 16,5% ^{a)} ou à 15 % (2)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>series-0</i> du CGI) (3)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>series-0 bis</i> du CGI) (4)	À 15 % ou à 16,5 % ^{a)} (5)		
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2017

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 3D SOFT		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2059-E-SD 2017

Exercice ouvert le : 01/01/2016 et clos le : 31/12/2016		Durée en nombre de mois		1 2																			
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe : SIREN : Dénomination :																							
I - Production de l'entreprise																							
Ventes de marchandises	OA	105 152																					
Production vendue - Biens	OB																						
Production vendue - Services	OC	2 066 626																					
Production stockée	OD																						
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	537 429																					
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF																						
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH																						
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI																						
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK																						
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL																						
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT																						
TOTAL 1	OM	2 709 207																					
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																							
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	27 392																					
Variation de stocks (marchandises)	OO																						
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP																						
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ																						
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	951 807																					
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS																						
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU																						
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	470 342																					
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY																						
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.L.P.P.	OZ																						
Fraction des dotations aux amortissements afférente à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OJ																						
TOTAL 2	OJ	1 449 541																					
III - Valeur ajoutée produite																							
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	1 259 666																				
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises																							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°1332 AC-SD et 1330 DUE)	SA	1 259 666																					
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD.																							
MONO-ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X																					
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	2 171 778																					
Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	1	6	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	1	6	
Date de cessation	HR			/			/								/								
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).																							
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OF, portées en ligne OU.																							
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.																							

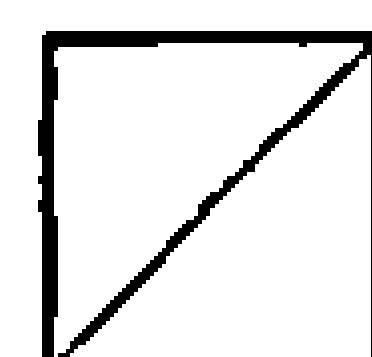
17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET 39406467900027

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 3D SOFT

ADRESSE (voie) 5 rue Washington

CODE POSTAL 75008

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	463
---	----	---	--	----	-----

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	6	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	567
---	----	---	--	----	-----

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.N.C. Dénomination SNC MURAT

N° SIREN (si société établie en France) 395034416 % de détention 34,85 Nb de parts ou actions 359

Adresse : N° 59 Voie BD MURAT

Code Postal 75116 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination YANAN LLC

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 10,10 Nb de parts ou actions 104

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BOGATSKY Prénom(s) RICHARD

Nom marital % de détention 32,04 Nb de parts ou actions 330

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 34 Voie RUE SALVADOR ALLENDE

Code Postal 92000 Commune NANTERRE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

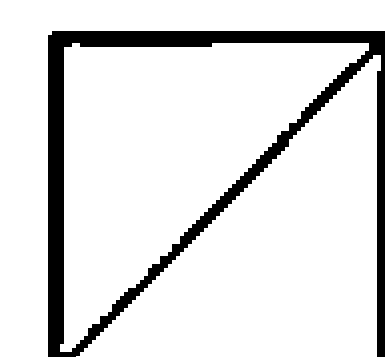
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122016

N° SIRET

3 9 4 0 6 4 6 7 9 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

3D SOFT

ADRESSE (voie)

5 rue Washington

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique

Dénomination

3D SOFT US LLC

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

70,00

Adresse :

N°

195

Voie

NE 10th avenue

Code Postal

33179

Commune

Miami, FL

Pays

ETATS UNIS

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.